

## **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2014**

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

**Présents** : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 4<sup>ème</sup> adjointe, M. PELLETIER 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme SALIN 6<sup>ème</sup> adjointe, Mme RICHE, Mme HUET-CAILLARD, Mme ALLION, Mme LESIEUR, M. BROUARD, M. VOUZELAUD, M. HOUDIERE, Mme GAUDIN, Mme HERMELINE.

**Absents représentés** : Mme PILON (pouvoir à Mme ALLION), M. MONACO (pouvoir à M. KIBLOFF), Mme DOUCET (pouvoir à M. MASSON), M. DEBUSNE (pouvoir à Mme THIRARD), M. LOUIS (pouvoir à Mme HERMELINE), M. BURIC (pouvoir à Mme SALIN).

**Absent non représenté** : M. GRANGER

**Secrétaire de séance** : Mme ALLION.

### **I - Délégués du conseil municipal à l'élection des sénateurs**

Monsieur le maire informe les Conseillers municipaux réunis que trois sièges de sénateurs du département d'Eure et loir sont soumis au renouvellement partiel du Sénat prévu le 28 septembre 2014.

Les Sénateurs sont élus par des délégués dit « grands électeurs » eux-mêmes élus au sein des Conseils municipaux.

Dans les communes de + de 1.000 habitants les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni rature, ni adjonction, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du bureau électoral.

Les déclarations de candidatures sont obligatoires. Les listes de candidats doivent être déposées auprès du bureau électoral.

Pour la commune de Brou le nombre de délégués est de 7 et le nombre de suppléants de 4.  
En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est constitué du maire qui le préside, des deux conseillers présents les plus jeunes et des deux conseillers présents les plus âgés.

Le Bureau électoral est ainsi formé :

Président : M. MASSON

Membres : HERMELINE Magali, HUET-CAILLARD Sandrine,  
SARRAZIN Marie-Claude, PELLETIER Jean-Michel

Secrétaire : ALLION Yvette

M. Masson demande si des listes de candidatures sont présentées au bureau électoral.

1 seule liste est déposée intitulée : BROU en 3D

Comprenant les noms des candidats suivants :

Philippe MASSON, Marie-Claude SARRAZIN, Marc KIBLOFF, Françoise THIRARD,  
Patrick CAILLARD, Nathalie SALIN, Jean-Michel PELLETIER, Nathalie RICHE,  
Yannick MONACO, Sandrine HUET-CAILLARD, Michel GRANGER

Le maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et des suppléants, à bulletins secrets

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat de l'élection :

Nombre de votants = 22

Suffrages déclarés nuls = 0

Suffrages exprimés = 22

Ont obtenu : liste BROU en 3D : 22 voix

Le maire a aussitôt proclamés les résultats.

-----  
Fin de séance 20 h.